



COMMUNE
D'ÉPIAIS-RHUS
(95810)

Date de convocation :

09/04/2026

Date d'affichage :

09/04/2026

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 15

VOTANTS : 15

OBJET :

**Subvention communale
aux associations
et au CCAS**

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission
en préfecture, le :
et de la publication le :*

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 095-219502135-20260417-242026-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 24/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Étaient présents : Brahim MOHA, Maire, Christian SCHMUTZ, Carine ANNEQUIN, Angelo NORIS, adjoints au maire, Nadine LOIZEAU, Dominique LOIZEAU, Jean-Claude BILLAUD, Mickaël BLAYA, Emilie VALETTE, Laetitia DALLEMAGNE, Pauline WEIZMANN, Rodrigo TEIXEIRA GONCALVES, Inès ANNEQUIN, André LATOUR, Aurélie PAUBERT, conseillers municipaux,

Absent représenté :

Le quorum est atteint.

M. Rodrigo TEIXEIRA GONCALVES a été désigné secrétaire de séance,

Vu les dossiers de demande de subvention communale déposés par les associations au titre de l'année 2026.

Les associations Bonheur de lire à Epiais-Rhus, Epiais-Rhus passionnément, Avex n'ont pas déposé de dossier pour 2026

M. le Maire propose de verser les subventions suivantes aux associations ci-dessous :

Epiais de Vigne	300,00 €
Les amis de l'Ecole des Bosquets	300.00 €
Epiais-Rhus à la Recherche de son Passé	100.00 €
Délégation Départementale de l'Education Nationale	40,00 €
Dirap	100.00 €
Ligue contre le cancer	100.00 €
Autres associations	<u>560,00 €</u>
Total	1500,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE de verser les subventions ci-dessus

Un crédit suffisant sera inscrit au BP 2026 à l'article **65748**

Vu les actions menées par le CCAS (Aide hivernale, Aide au transport scolaire, colis des aînés...) et l'augmentation des coûts et du nombre de bénéficiaires,

Le Maire propose de verser une subvention de 8000,00 € au CCAS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE de verser une subvention de 8000,00 € au CCAS.

Un crédit suffisant sera inscrit au BP 2026 à l'article **657363**

Fait et délibéré à Epiais-Rhus, le 17 avril 2026

Le maire,
MOHA Brahim

Le secrétaire de séance,
TEIXEIRA GONCALVES Rodrigo

